

Sommaire

- [Synthèse des résultats d'analyses des collectes SINTES de l'année 2016](#) p. 1
- [Les teneurs et les produits de coupe](#) p. 5
- [Quelques cas particuliers](#) p. 10
- [Le répertoire actualisé des NPS](#) p. 11

Les collectes SINTES en 2016

En 2016, 400 collectes ont été réalisées dans le cadre du dispositif de veille sanitaire SINTES de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), soit plus de 100 collectes supplémentaires à l'année précédente. Depuis 2009, le nombre de collectes ne cesse d'augmenter (figure 1). Parmi les raisons pouvant expliquer cette hausse continue, les deux principales identifiées sont :

- ⇒ l'extension du réseau et la communication sur le dispositif qui a permis d'atteindre un public qui était peu informé sur les dispositifs d'analyse à disposition en France, que ce soit dans un cadre de réduction des risques et des dommages ou dans un cadre de veille sanitaire ;
- ⇒ l'arrivée dans la seconde moitié des années 2000 des nouveaux produits de synthèse (NPS). Ainsi, les collectes pour le motif « produit nouveau ou rare » ont augmenté mais également celles pour des effets inhabituels, associés le plus souvent à une suspicion de NPS, que ce soit en remplacement de la drogue attendue ou en produit de coupe.

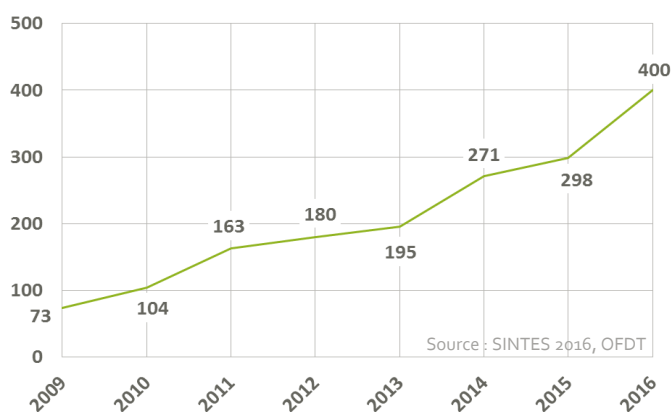


Figure 1 : Nombre de collectes effectuées dans le cadre du dispositif veille de SINTES entre 2009 et 2016.

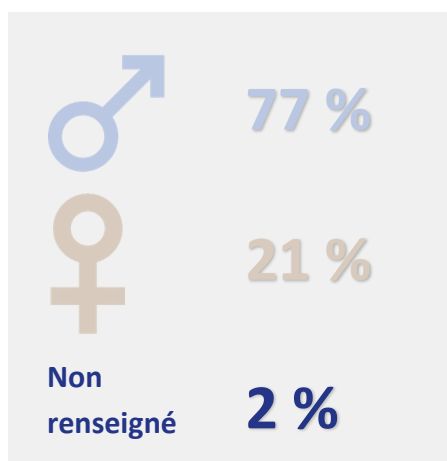


Figure 2 : Proportion d'hommes et de femmes ayant fait appel au dispositif de veille SINTES en 2016.

Les usagers ayant fait appel au dispositif d'analyse SINTES depuis 2009 ont entre 18 et 69 ans avec une moyenne d'âge de 32 ans et sont majoritairement des hommes.

Bien que les chiffres soient assez variables d'une année sur l'autre, notamment parce que certaines années les données sur le sexe de l'utilisateur ne sont pas renseignées pour presque 30 % des questionnaires, les hommes représentent toujours plus de 60 % des personnes sollicitant le dispositif. En 2016, on décompte 77 % d'usagers et 21 % d'usagères (figure 2).

Cette surreprésentation masculine correspond à ce qui est observé dans les structures d'accueil d'usagers de drogues ou bien encore dans les espaces festifs alternatifs, c'est-à-dire les deux espaces où la majorité des collectes s'effectuent.

Enfin, ces usagers sont pour la plupart, même si cela va dépendre des produits consommés, des usagers réguliers puisque 230 d'entre eux déclarent consommer le produit au moins 10 fois dans l'année (143 usagers) voire au moins 10 fois dans le mois (87 usagers).

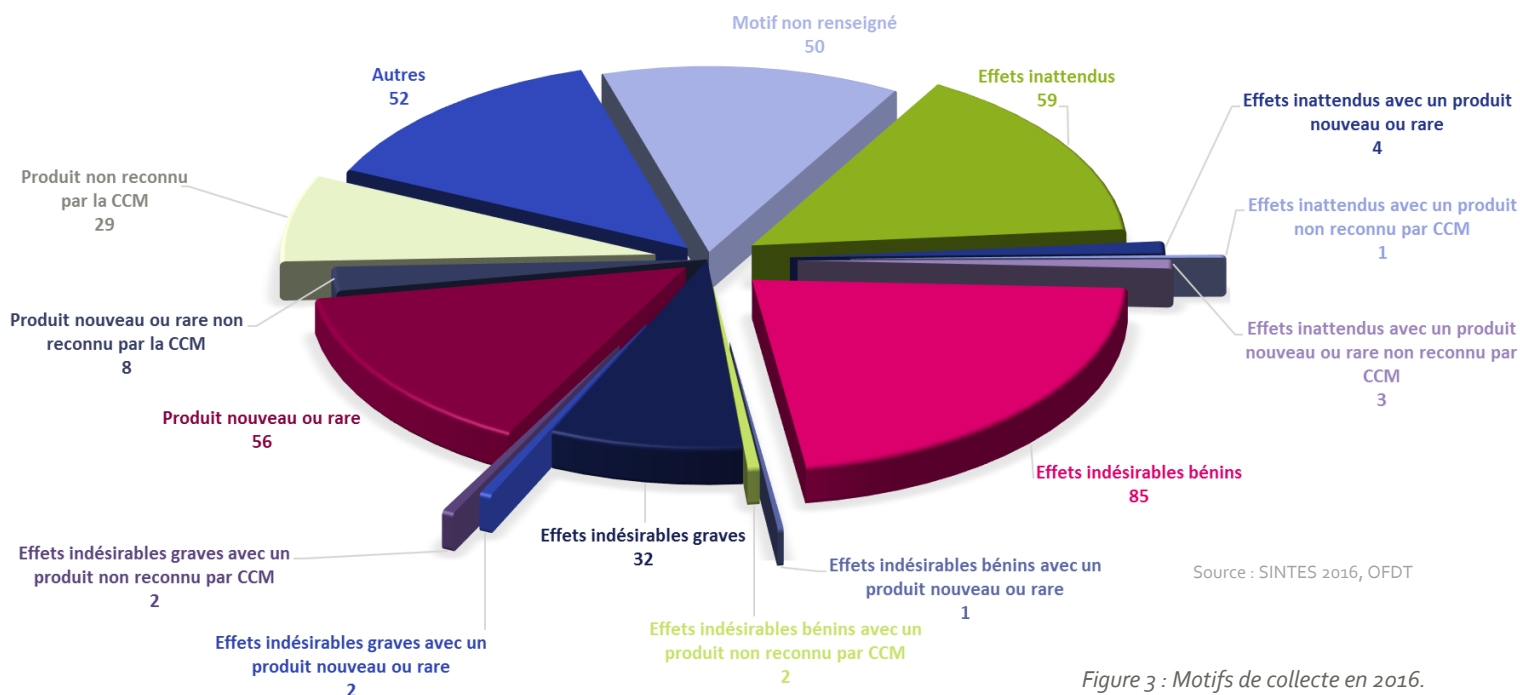


Figure 3 : Motifs de collecte en 2016.

Les motifs de collecte

En 2016, le motif principal de collecte était l'apparition d'effets indésirables bénins (88 cas). Cela correspond, en général, à des troubles n'ayant pas nécessité d'intervention médicale ou un passage à l'hôpital comme par exemple des palpitations, des nausées, des sueurs... (pour les symptômes physiques) ou bien alors des angoisses, des hallucinations légères... (pour les troubles mentaux). Puis viennent les produits nouveaux ou rares qui ne concernent pas forcément un NPS (64 cas). Ils peuvent en effet correspondre à un produit dit « classique » mais rarement observé sur la région de collecte ou présenté sous une nouvelle forme. Les produits ayant provoqué des effets inattendus, c'est-à-dire ne correspondant pas à l'effet censé être provoqué par le produit acheté, par exemple la prise d'un stimulant suivie d'une somnolence sont cités pour 67 cas. Les collectes qui ont été effectuées pour des produits ayant provoqué des effets indésirables graves représentent 38 cas et celles amenant parfois l'utilisateur à être hospitalisé 6 cas.

Les autres motifs (52 cas) sont très variables mais une des raisons principales de cette catégorisation est une présentation nouvelle ou bien encore une réaction inhabituelle du produit *au cours de* sa manipulation comme par exemple un précipité qui se forme au moment du chauffage d'une héroïne. Enfin, le motif de non-reconnaissance du produit par la technique d'analyse de chromatographie sur couche mince¹ (CCM) est évoqué pour 45 cas.

Alors que l'analyse a permis d'identifier des substances qui correspondaient au produit attendu pour 72 % des collectes, il reste 16 % des cas pour lesquels la ou les molécule(s) identifiée(s) dans le produit ne correspondai(en)t pas à son appellation et 4 % des cas où la substance attendue a bien été identifiée mais était associée à une ou plusieurs autre(s) substance(s) active(s) non attendue(s). Enfin, 8 % des échantillons collectés ne contenaient aucune substance psychoactive (figure 4). Les substances qui ont été identifiées sont présentées dans les figures 5 et 6 tandis que les cas de tromperies, d'arnaques et/ou d'adultération sont présentés à la figure 6.

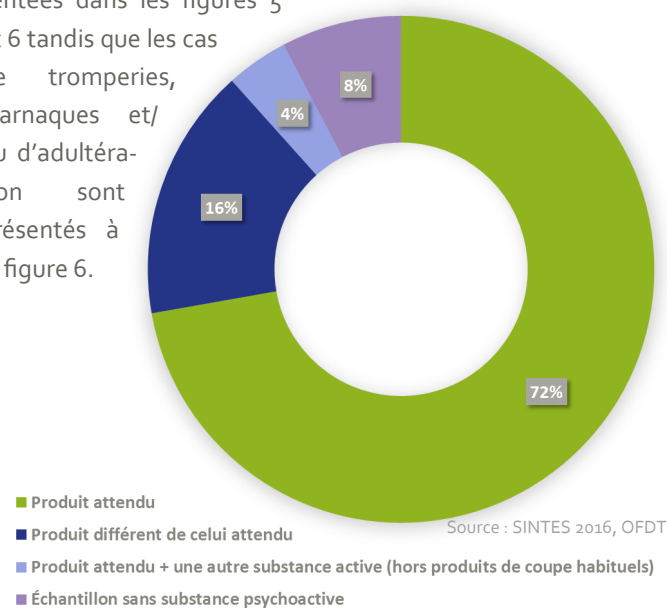


Figure 4 : Proportion de produits identifiés lors des analyses en conformité ou non avec les produits attendus.

¹ La chromatographie sur couche mince est une méthode de séparation de mélanges; elle est basée sur les différences d'affinité des substances à l'égard de deux phases, l'une stationnaire ou fixe, l'autre mobile. La phase mobile migre de bas en haut, par capillarité, le long de la phase stationnaire en entraînant les constituants du mélange déposés sur la plaque. Les taches révélées à la fin de la migration correspondent chacune à un constituant. Bien que pouvant délivrer un certain nombre d'informations, cette technique est beaucoup moins sensible et spécifique que les méthodes analytiques employées par les laboratoires partenaires du dispositif SINTES.

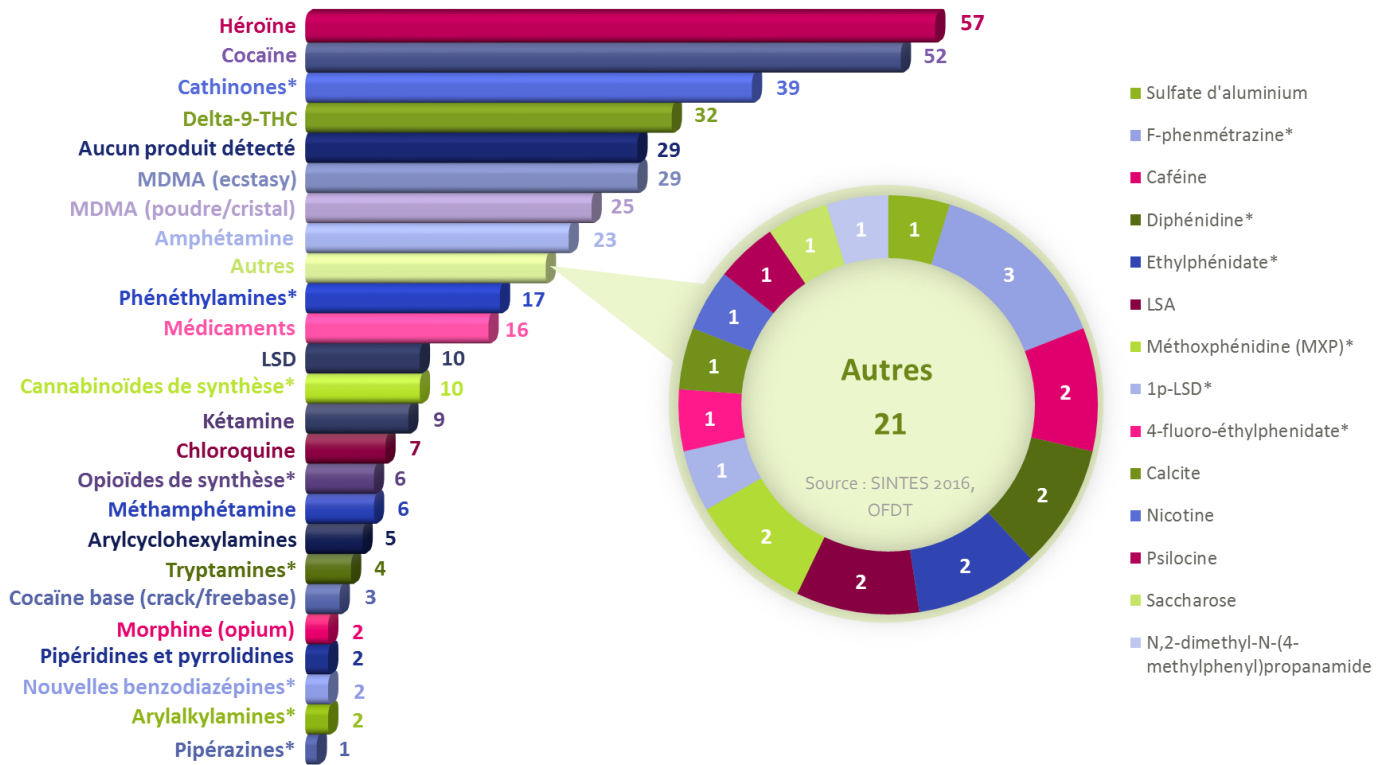


Figure 5 : Les produits identifiés dans les échantillons analysés en 2016 (*famille de NPS ou NPS).

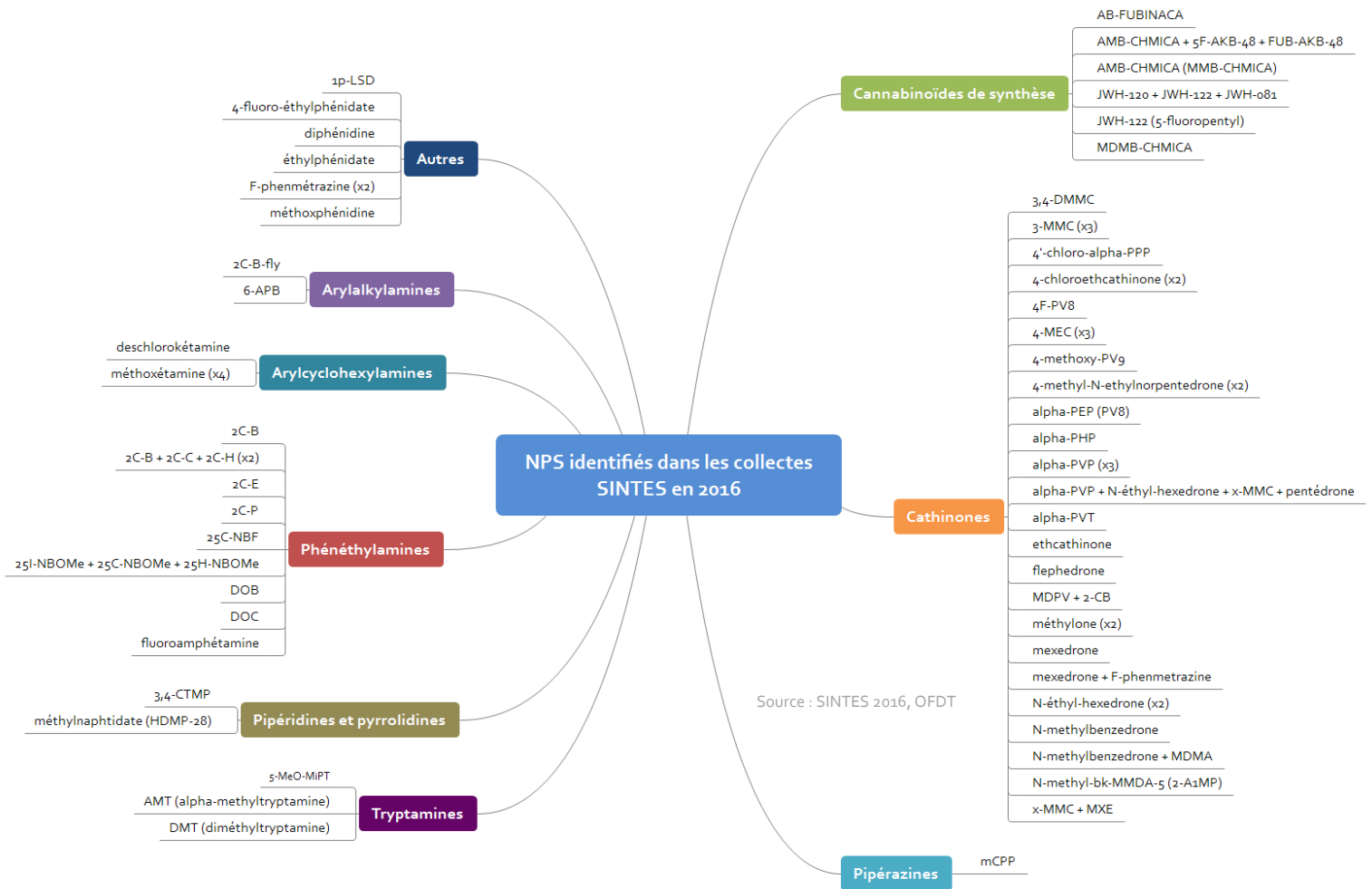


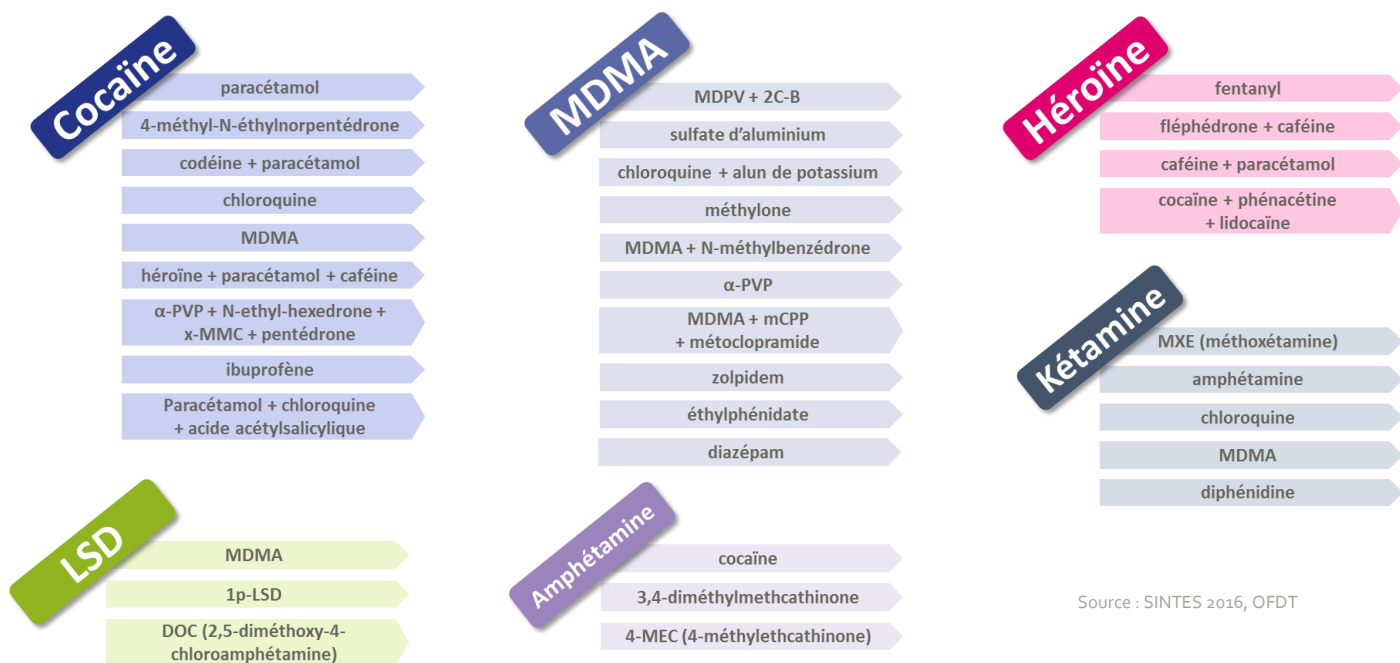
Figure 6 : Nouveaux produits de synthèse (NPS) identifiés dans les collectes SINTES entre janvier et juillet 2016, classés par famille et par échantillon.

Les produits collectés

Les produits qui ont été le plus identifiés dans les collectes SINTES en 2016, comme en 2015, sont l'héroïne, la cocaïne, le cannabis et la MDMA (sous forme cristal ou comprimé). Ils représentent près de la moitié des échantillons collectés (figure 5). Ce sont donc des produits dits « classiques » qui ont entraîné le plus d'effets indésirables et/ou inattendus ou bien encore le plus d'inquiétudes auprès des consommateurs qui ont sollicité le dispositif d'analyse SINTES. C'est aussi, bien sûr, les produits qui restent les plus consommés parmi les populations ayant recours à ce système de veille sanitaire. Parmi les produits les plus identifiés, figure tout un groupe de molécules stimulantes avec des propriétés plus ou moins empathogènes qui constituent la famille des cathinones. La liste de ces NPS, ainsi que de tous ceux qui ont été identifiés dans les échantillons collectés en 2016 et appartenant à d'autres familles, est détaillée à la figure 7.

Les arnaques

Concernant les arnaques, tromperies et adultérations révélées par les analyses SINTES en 2016, c'est la MDMA sous sa forme poudre ou comprimé qui, comme en 2015, en a le plus fait l'objet, 18 au total. Aux arnaques habituellement observées : chloroquine, pierre d'alun, mCPP, ici associé à un anti-nauséeux (métoclopramide) pour contrer ses effets indésirables, ont été identifiés des cathinones, seules ou en mélanges, mais également d'autres stimulants parfois hallucinogènes comme le 2C-B dans des échantillons vendus pour de la MDMA. À noter également les 8 échantillons supposés de MDMA ne contenant aucune substance psychoactive. Parmi les autres substances pour lesquelles ont été relevées un grand nombre d'arnaques, on peut citer la cocaïne, la kétamine et l'héroïne. Étant donné qu'avec la MDMA, elles font parties des substances les plus collectées, cela semble tout à fait logique. Enfin, en 2016, aucune molécule active n'a été identifiée dans 26 échantillons collectés (y compris ceux censés contenir de la MDMA).



Source : SINTES 2016, OFDT

Attendu	Identifié
2-Oxo-PCE	deschlorokétamine
3-MMC	4-chloroethcathinone x 2
5-APB	6-APB
Cannabis	JWH-122 (5-fluoropentyl)
α-PVP	5-MeO-MiPT
bromo-dragon fly	DOB (2,5-diméthoxy-4-bromoamphétamine)
butyrfentanyl	métafluorofentanyl
cannabinoïde de synthèse	héroïne + paracétamol + caféine
MDPV	α-PVP x 2
NBOMe	25I-NBOMe + 25C-NBOMe + 25H-NBOMe
méthamphétamine	amphétamine
méthylone	mCPP
U-47700	furanylfentanyl
TH-PVP	4-méthyl-N-éthylnorpentédrone
MXE (méthoxétamine)	MXE (méthoxétamine) + méthylmethcathinone
mescaline	2C-P
PH-PVP	méthyl-N-éthylnorpentédrone
α-PVP	N,2-diméthyl-N-(4-méthylphényl)propanamide
2B2	F-phenmétrazine

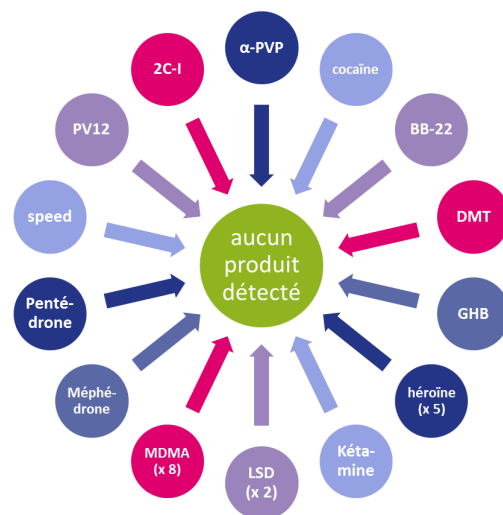


Figure 7 : Arnaques, tromperies, adultérations révélées par les analyses

Teneurs et produits de coupe



Les teneurs moyennes calculées à partir des résultats d'analyse SINTES ne le sont qu'à titre indicatif et ne sont pas représentatives des teneurs moyennes des produits circulant sur le territoire français car les collectes SINTES n'ont pas été effectuées aléatoirement, le nombre d'échantillons est trop faible et les critères d'inclusion de SINTES font que ces analyses ne sont pas censées représenter l'ensemble des produits circulant en France.

La cocaïne

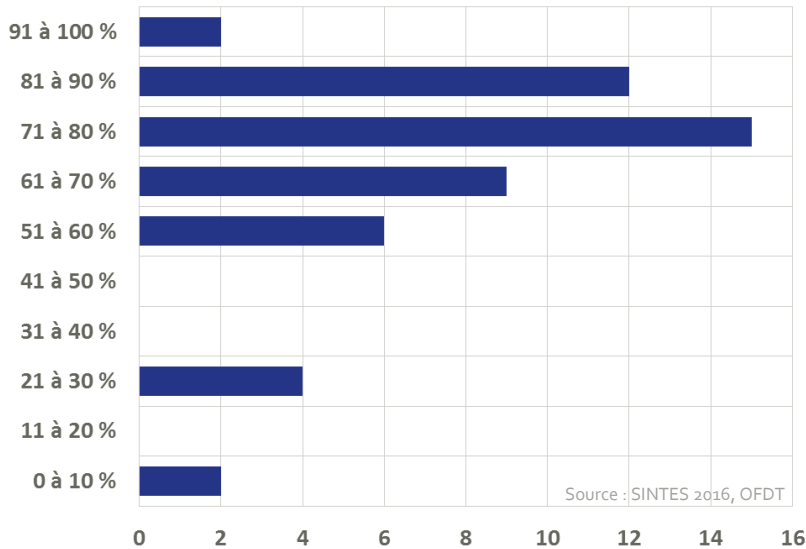


Figure 8 : Répartition des échantillons de cocaïne suivant les teneurs mesurées.

Cette augmentation de la pureté de la cocaïne est déjà observée depuis plusieurs années puisqu'en 2011, le taux moyen des saisies de rue était de 27 % augmentant ainsi de presque 20 points en 4 ans. Pour SINTES, la majorité des cocaïnes collectées ont un taux de pureté supérieur à 70 %. Concernant les teneurs dans les saisies de rue inférieures à 10 g, c'est-à-dire des échantillons susceptibles d'être consommés sans être à nouveau coupés, les teneurs sont légèrement plus faibles mais également en augmentation puisque le taux moyen passe de 46 % à 51 % entre 2015 et 2016.

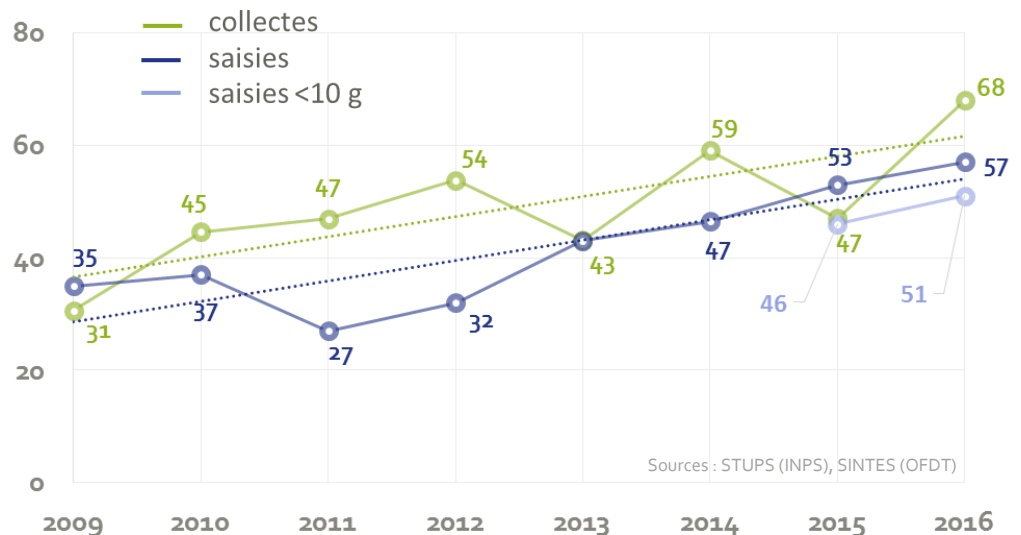


Figure 9 : Évolution des teneurs dans les échantillons saisis (données STUPS®) et dans les échantillons collectés (données SINTES) entre 2009 et 2016.

Par ailleurs, il y a de plus en plus d'échantillons ne contenant qu'un seul produit de coupe. Le principal restant le lévamisole, présent dans 69 % des échantillons collectés. Viennent ensuite la phénacétine dans 9 % des échantillons et la caféine, le paracétamol, la lidocaïne et l'hydroxyzine qui se trouvent dans 7 % d'entre eux. Enfin, 19 % des échantillons collectés ne contenaient aucun produit de coupe détectable. Il se peut en effet que les seuls produits de coupe utilisés furent des diluants divers tel que le lactose ou le sucrose, non détectables par les techniques employées par les laboratoires SINTES.

L'héroïne

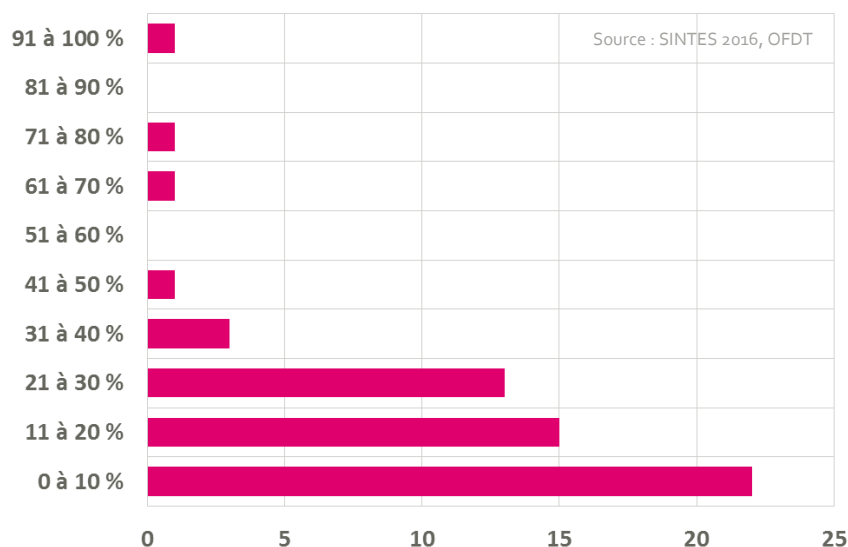


Figure 10 : Répartition des échantillons d'héroïne suivant les teneurs mesurées.

Les teneurs en héroïne (molécule active) dans les héroïnes (produit vendu) sont généralement très faibles, la majorité des échantillons présentant des taux inférieurs à 20 % (37 échantillons sur 57). À noter tout de même la collecte de trois échantillons très fortement dosés à 61 %, 76 % et 96 %. Ces échantillons d'héroïne n'ont été achetés ni auprès d'un dealer ni sur le *darknet* mais provenaient d'une fabrication artisanale. L'héroïne a alors été obtenue à partir de morphine extraite de gélules de Skenan.

La teneur moyenne mesurée en 2016 sur les échantillons saisis par la police et la gendarmerie nationale est de 15 % soit légèrement inférieure à celle mesurée en 2015 (16 %). En outre, la teneur moyenne mesurée pour les échantillons collectés dans le cadre de SINTES, en excluant les héroïnes obtenues « artisanalement » à partir de gélules de Skenan, est elle aussi de 15 %. Elle s'élève à 19 % (figure 11) si ces échantillons sont inclus dans son calcul. Enfin, parmi les échantillons saisis en rue et inférieurs à 10 g, la teneur moyenne est de 13 % en 2016. La croissance des teneurs observée depuis 4 ans semble se stabiliser entre 10 et 15 %.

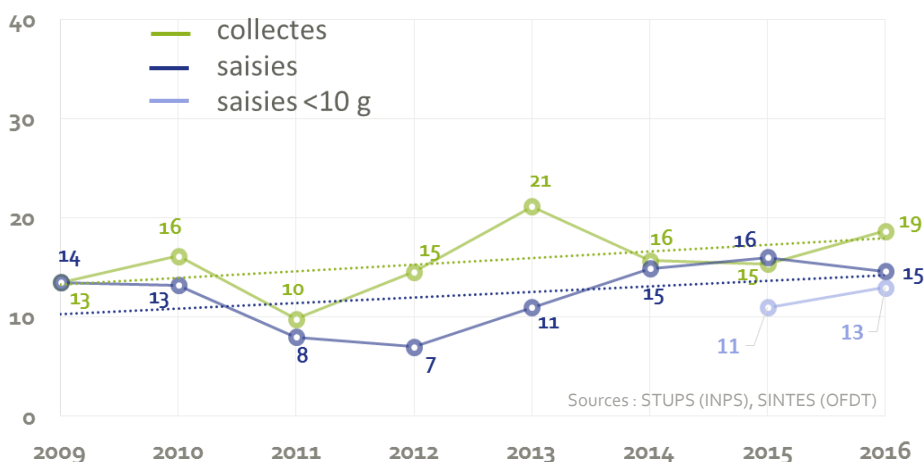


Figure 11 : Évolution des teneurs dans les échantillons saisis (données STUPS®) et dans les échantillons collectés (données SINTES) entre 2009 et 2016.

Les produits de coupe rencontrés dans les héroïnes collectées sont principalement la caféine et le paracétamol. La caféine a été identifiée dans 74 % des échantillons collectés avec un taux moyen de 18 % tandis que le paracétamol était présent dans 67 % des échantillons avec une teneur moyenne de 41 %. À noter, un échantillon d'héroïne collecté contenant du dextrométhorphan, un dérivé morphinique antitussif d'action centrale, à hauteur de 34 %. La consommation de cette héroïne a provoqué chez l'utilisateur des douleurs thoraciques ainsi que des palpitations importantes sur plusieurs heures accompagnées de bouffées de chaleur. Le dextrométhorphan potentialisant l'effet dépressur respiratoire de l'héroïne, il augmente donc significativement les risques d'overdose.

Le cannabis

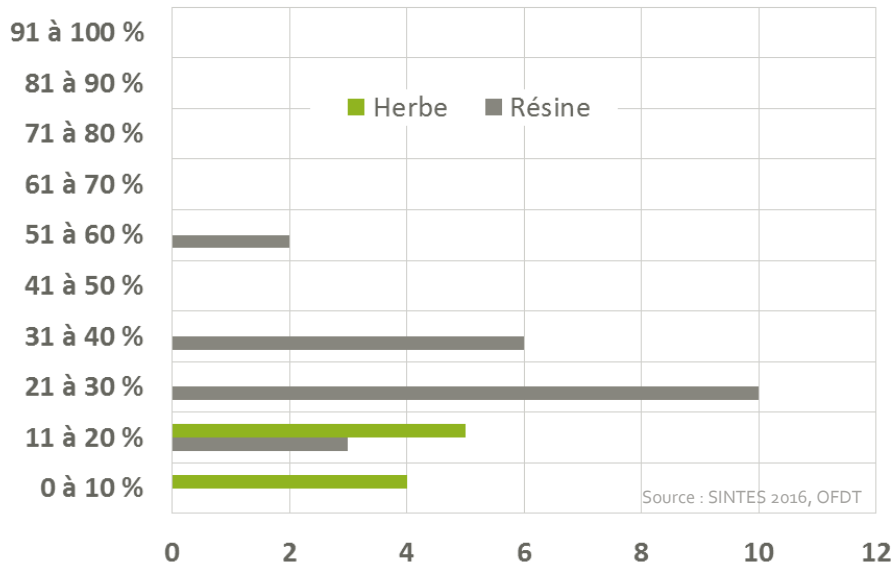


Figure 12 : Répartition des échantillons d'herbe et de résine de cannabis suivant les teneurs en THC mesurées.

En 2016, il y a eu 30 collectes de cannabis dont 9 d'herbe et 21 de résine. Les teneurs en THC mesurées dans les herbes collectées vont de 1 % à 15 % tandis que les teneurs relevées dans les résines sont nettement plus élevées allant de 11 % à 58 % (Figure 12).

Ces hautes teneurs observées dans les résines collectées dans le cadre de SINTES reflètent ce qui est déjà constaté depuis quelques années dans les saisies. Une augmentation des taux de THC dans les résines ([Tendances n° 115](#)) est observée et serait due en partie à une adaptation des producteurs de résine face à l'attrait d'un grand nombre de consommateurs pour la forme herbe ([Drogues, enjeux internationaux n° 8](#)).

La figure 13 illustre bien cette augmentation des teneurs en THC dans les résines, que ce soit à travers les données des saisies ou des collectes SINTES. Ainsi, alors qu'en 2009 les teneurs moyennes étaient autour de 10 %, elles atteignent aujourd'hui des valeurs supérieures à 20 % et jusqu'à 30 % en ce qui concerne les échantillons collectés via SINTES.

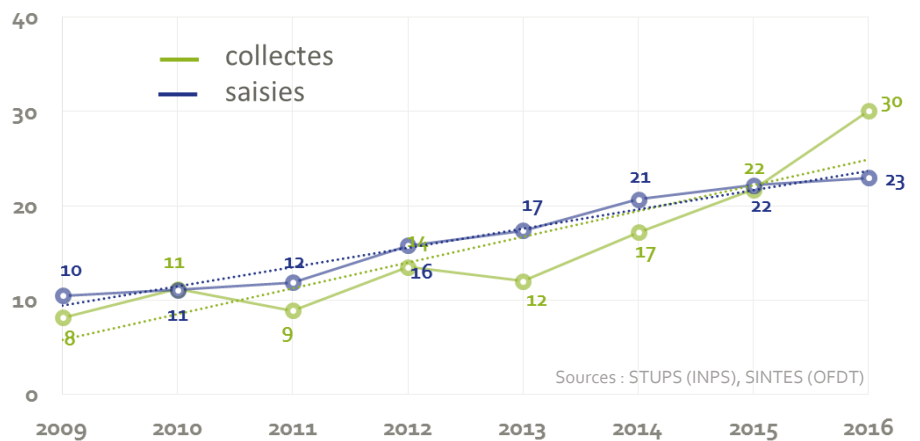


Figure 13 : Évolution des teneurs en THC dans les résines saisies (données STUPS®) et collectées (données SINTES) entre 2009 et 2016.



Figure 14 : Évolution des teneurs en THC dans les herbes saisies (données STUPS®) et collectées (données SINTES) entre 2009 et 2016.

Concernant la forme herbe, cette augmentation n'est observée que pour les échantillons saisis entre 2009 et 2013. Depuis 2015, la teneur s'est stabilisée à 11 %. Enfin, dans les échantillons collectés par SINTES, les teneurs en THC oscillent entre 5 et 15 % depuis 2009. Cependant, il arrive que certaines herbes présentent des teneurs relativement élevées, notamment celles acquises sur le darknet.

La MDMA

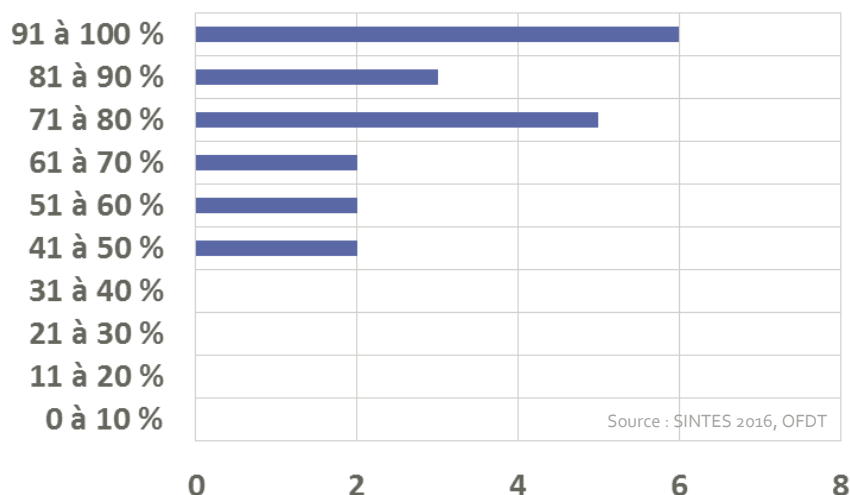


Figure 15 : Répartition des échantillons de MDMA (forme poudre ou cristal) suivant les taux de pureté mesurés.

En 2016, 20 échantillons de MDMA sous forme poudre ou cristal ont été collectés par le réseau SINTES. Le taux moyen de MDMA mesuré dans ces échantillons est de 78 % et la majorité d'entre eux ont des taux compris entre 71 et 100 %.

Ce taux de pureté moyen correspond à celui mesuré à partir des saisies inférieures à 10 g. Les données obtenues à partir des collectes SINTES ne permettent pas de mettre en évidence l'augmentation constante du taux de pureté observée depuis 2009 dans les échantillons saisis (figure 16).

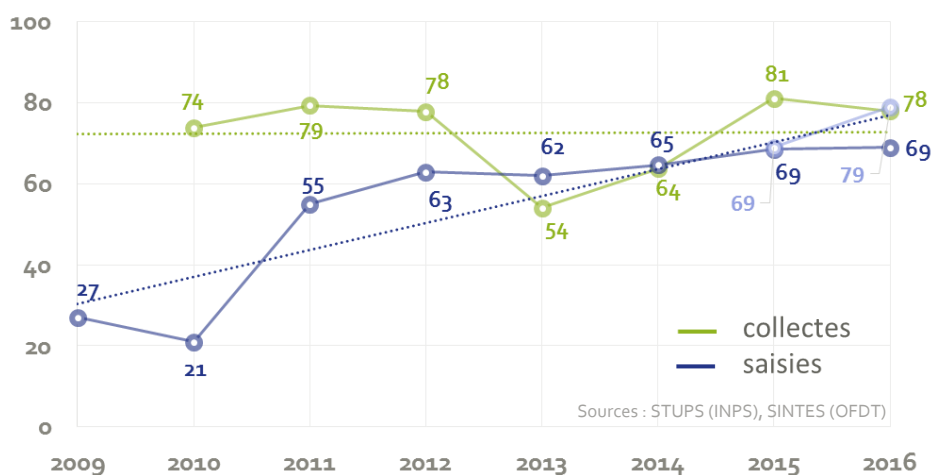


Figure 13 : Évolution des taux de pureté de la MDMA dans les échantillons saisis (données STUPS®) et collectés (données SINTES) entre 2009 et 2016.

Sous forme comprimé, communément appelée ecstasy, la MDMA a été collectée 16 fois. La teneur moyenne en MDMA mesurée est de 99 mg/comprimé, soit inférieure à la moyenne qui avait été mesurée à partir des échantillons collectés lors de l'enquête observation « ecstasy », (entre décembre 2014 et mai 2015) qui était de 113 mg ([Le Point SINTES n° 1](#)). Cependant, comme cela est évoqué en [page 5](#), les données obtenues à partir des collectes SINTES ne sont pas représentatives de la situation en France et la figure 14 illustre bien l'augmentation des teneurs en MDMA dans les ecstasy depuis 2009 à travers les données des saisies.

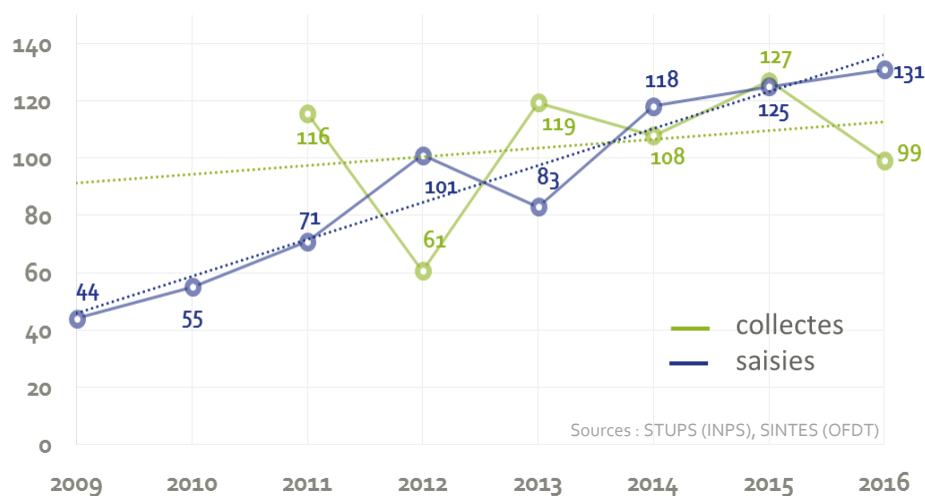


Figure 14 : Évolution des teneurs en MDMA dans les comprimés saisis (données STUPS®) et collectés (données SINTES) entre 2009 et 2016.

L'amphétamine

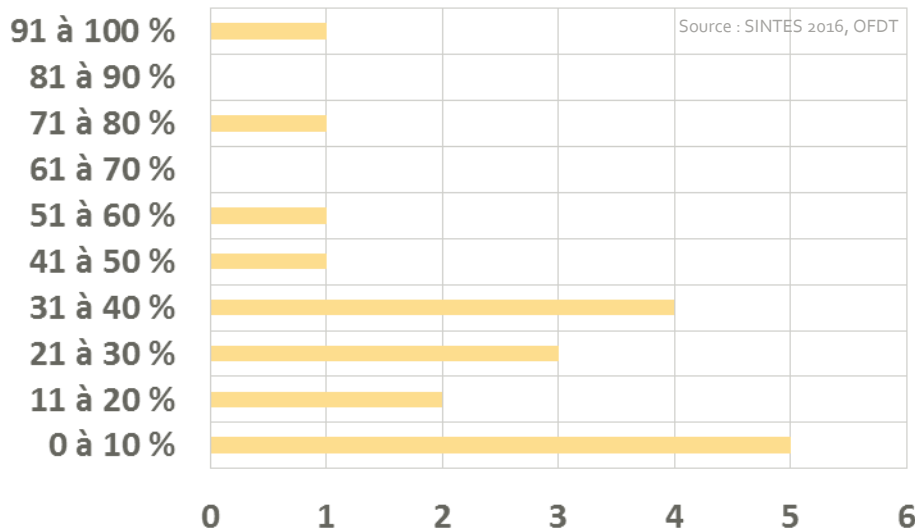


Figure 15 : Répartition des échantillons d'amphétamine suivant les teneurs mesurées.

En 2016, 18 échantillons d'amphétamine (produit) sous forme de poudre ou de pâte ont été collectés par le réseau SINTES. La majorité des échantillons ont des teneurs en amphétamine (molécule active) comprises entre 0 et 40 %.

Cependant, avec quelques échantillons présentant des teneurs élevées, la teneur moyenne est de 30 %.

L'amphétamine, comme la cocaïne et la MDMA, présente des teneurs en constante augmentation depuis 2009 bien que l'on note une légère diminution dans les échantillons saisis depuis 2014 et dans les échantillons SINTES depuis 2015. Ainsi, alors qu'en 2009 les teneurs moyennes étaient de 11 % dans les saisis et de 6 % dans les échantillons collectés par SINTES, elles atteignent aujourd'hui respectivement 23 % et 31 %. À noter que dans les saisis inférieures à 10 g, la teneur moyenne mesurée est de 16 %.

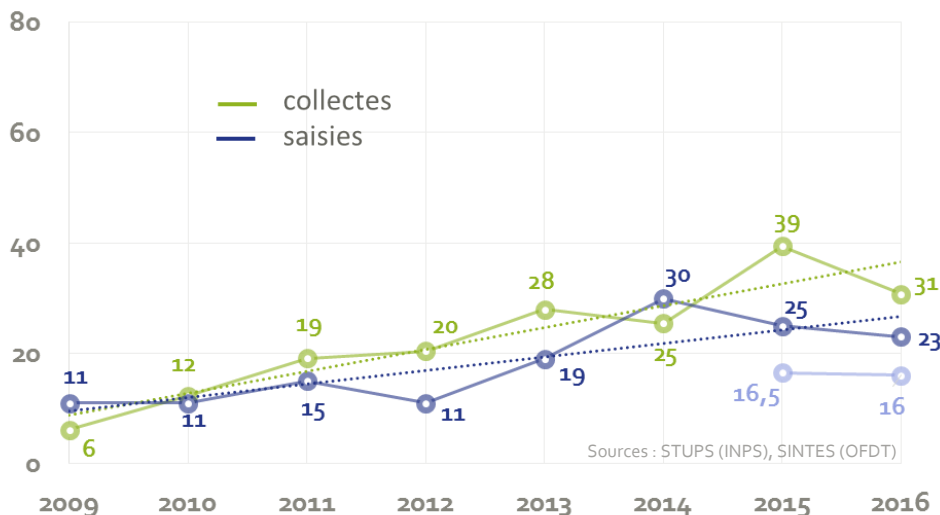


Figure 13 : Évolution des teneurs moyennes en amphétamine dans les échantillons saisis (données STUPS®) et collectés (données SINTES) entre 2009 et 2016.

Le produit de coupe le plus souvent détecté dans les amphétamines collectées est la caféine (78 % des échantillons) avec une teneur moyenne de 57 %. Un autre produit couramment retrouvé est l'amidon, un sucre inerte utilisé comme diluant. Du paracétamol a été identifié dans deux échantillons dont un en mélange avec de l'ibuprofène. Enfin, des traces de MDMA ont été détectées dans un échantillon collecté, mais étant donné le faible taux retrouvé, il n'a pas été possible de déterminer s'il s'agissait d'une coupe volontaire ou d'une contamination.

Quelques cas particuliers

Nouvelle Aquitaine, août 2016

De la méthylone pour de la MDMA

Une poudre beige, vendue pour de la MDMA en free party a provoqué chez l'usager une stimulation importante « similaire à la cocaïne avec l'effet empathogène de la MDMA ». Cependant, selon lui, il ne s'agissait ni de cocaïne, ni de MDMA car il s'est retrouvé avec des « dents qui serrent comme avec du speed ». Enfin, il a également décrit une irritabilité 5 jours après la consommation. Le résultat d'analyse a permis d'identifier la molécule active comme de la méthylone, une cathinone. La famille des cathinones (méphédron, 4-MEC, 3-MMC...) est constituée de molécules ayant des structures proches de la cathinone, une molécule active stimulante présente dans les feuilles du khat, un arbuste d'Afrique de l'est qui fait l'objet de consommations « traditionnelles ». Les molécules de cette famille ont donc des propriétés stimulantes associées à des propriétés plus ou moins empathogènes, c'est-à-dire qu'elles facilitent le contact. Ainsi, l'usager a ressenti des effets proches de la MDMA mais avec des intensités inhabituelles. En ce qui concerne les effets indésirables, la mâchoire qui serre en est un typique des stimulants. Par ailleurs, l'irritabilité survenue quelques jours après la consommation est également un effet indésirable habituel de la consommation de ce type de produit. Ceci est dû à la libération importante de neurotransmetteurs, notamment adrénaline et sérotonine, au moment de la consommation de ce produit et au retour à la normale qui s'en suit entraînant une chute temporaire du taux de neurotransmetteurs, pouvant susciter un état dépressif passager.

De la gélatine non identifiée

Nouvelle Aquitaine, août 2016

Après avoir acheté à un marchand d'origine chinoise sur le *darknet* un produit présenté comme de l'alpha-PVP sous forme de gélatine, des usagers ont reçu un échantillon très odorant qui n'a donc pas été consommé. Le résultat d'analyse a permis d'identifier du N,2-diméthyl-N-(4-méthylphényl)propanamide, une substance peu connue. Cette molécule ne correspond à aucun NPS référencé et ne semble pas être consommée par des usagers. Après quelques recherches et avec l'aide de l'EMCDDA (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies) et de la MNCPC (Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques), elle a été retrouvée sur des sites de vente en ligne, présentée comme une cathinone et portant le nom de 2-NMC. Cependant, quelques posts sur des forums d'usagers de drogue parlent de cette molécule comme n'ayant aucun effet psychoactif. Ayant une structure proche d'un dérivé fentanyl, il pourrait s'agir d'un précurseur mais, n'étant pas à l'heure actuelle enregistrée dans la liste de ces derniers, cela ne reste qu'une hypothèse.

Présentations

Île-de-France, juillet 2016

inhabituelles de furanylfentanyl

Deux échantillons de furanylfentanyl achetés sur le *darknet* et provenant de République tchèque (suivant le timbre et le cachet relevé sur l'enveloppe par l'usager) étaient présentés sous la forme d'un liquide pour cigarette électronique (produit acheté) et d'un spray nasal (produit offert). L'analyse de ces produits a confirmé la présence de furanylfentanyl et également du glycérol, produit utilisé pour la fabrication des liquides pour les e-cigarettes. L'analyse n'a cependant pas permis de mesurer les concentrations de furanylfentanyl dans ces présentations. Cependant, il faut signaler que ces formes inhabituelles présentent un risque important de surdosage. Tout d'abord parce qu'il est très risqué de faire confiance aux revendeurs et aux concentrations qu'ils exposent et d'autre part car les modes d'administration de ces formes ne permettent pas un calcul précis des doses administrées. C'est d'autant plus dangereux que les opioïdes de synthèse et notamment les dérivés fentanyl sont des molécules très puissantes. Il convient donc d'être extrêmement prudent quant à leur manipulation et leur consommation. Régulièrement, des cas d'intoxications fatales et non fatales liés à la consommation de ces molécules sont rapportés.

Le répertoire des NPS

En 2016, 36 nouvelles molécules ont été identifiées sur le territoire français (figure 11). Depuis 2 ans, une diminution du nombre d'identifications est observée en France puisqu'il y a eu 59 nouvelles identifications en 2014, 53 en 2015 et seulement 36 cette année. Cette même diminution est observée au niveau européen avec 92 nouvelles identifications en 2015 contre 43 en 2016 (bien que ce nombre soit susceptible d'évoluer, il est fort probable qu'il n'atteigne pas le niveau des années précédentes).

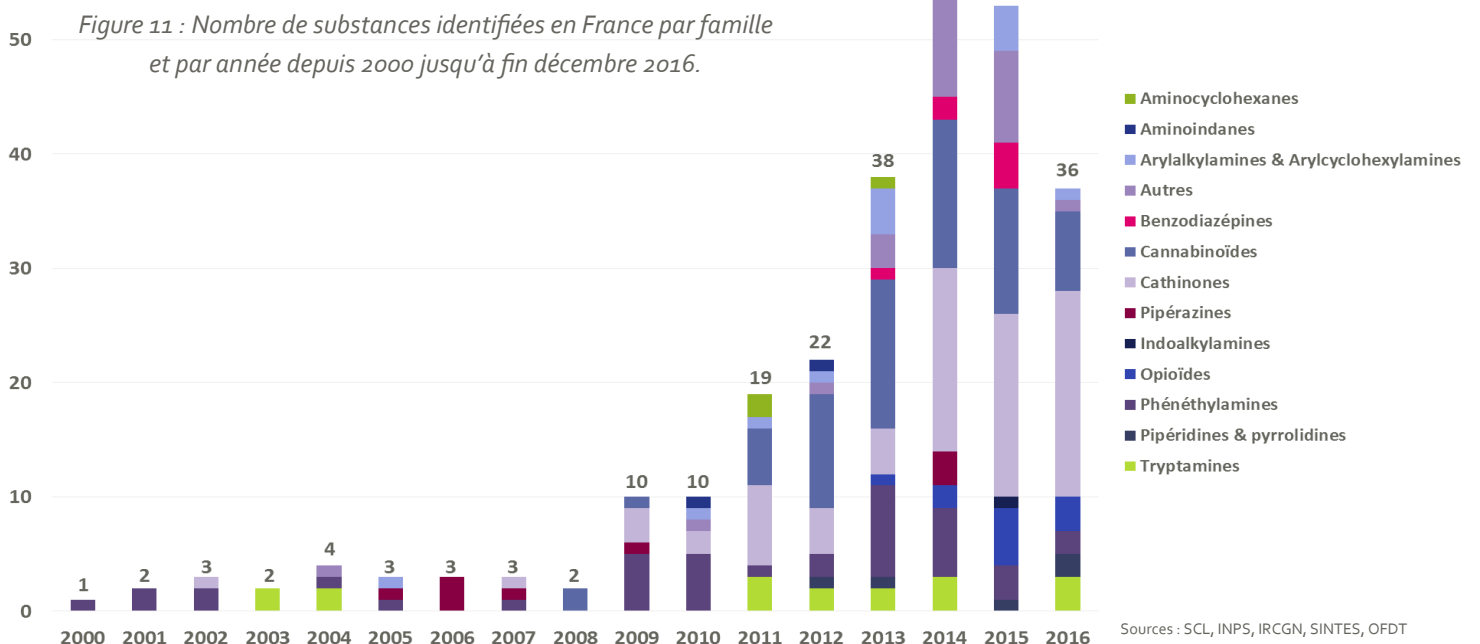
La classe présentant le plus de nouvelles molécules en 2016 est, comme en 2015, celle des cathinones avec 17 nouvelles molécules, devant les cannabinoïdes de synthèse (tableau 3).

Au total, en 2016, il y a eu 70 collectes de NPS via le dispositif SINTES et plus de 1 000 saisies douanières et policières concernant 262 molécules seules ou en mélange. Parmi celles qui ont fait l'objet du plus grand nombre de saisies, les cathinones représentent 46 % des saisies avec la 3-MMC et la 4-MEC toujours largement en tête (181 et 135 saisies). Viennent ensuite les classes des arylcyclohexylamines et des cannabinoïdes de synthèse représentant respectivement 13 % et 12 % du total des saisies.

Tableau 1 : Nouvelles molécules identifiées sur le territoire français en 2016.

Arylcyclohexylamines	Deschlorokétamine
Cannabinoïdes	FUB-AKB48 AMB-CHMICA EG-018 5F-MDMB-PICA 5C-AKB-48 MDMB-CHMCZCA MDMB-FUBICA
Phénéthylamines	25C-NBF 2C-H
Tryptamines	AL-LAD ETH-LAD DPT
Pipéridines & pyrrolidines	4F-éthylphénidate 3,4-dichlorométhylphénidate
Opioides	W-15 Métafluorofentanyl Furanylfentanyl
Cathinones	4-chloro-alpha-PPP Dibutylone / bk-MMBDB Éphylone 4F-alpha-PEP N-méthyl-bk-MMDA-5 N-benzyl 4-méthylbuphédron 4-chloro-alpha-PPP N-méthylbenzédron 5-DBFPV 4F-α-PHP xF-α-PHP 3-MEC 4-Cl-α-PNP 4-Cl-α-PPP 4-Cl-α-PVP 4-méthyl-buphédron MDPHP
Autres	4-fluorométhylphénidate (4F-MPH)

Découvrez l'animation de l'OFDT présentant les NPS identifiés depuis 2000, classés par famille en suivant ce lien bit.ly/NPSenFrance.



LE DISPOSITIF SINTES

Le dispositif SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances) est opérationnel depuis 1999.

Il vise essentiellement à documenter la composition des produits circulant, illicites ou non réglementés (dosage, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées par les services d'application de la loi et des collectes de produits réalisées par des acteurs socio-sanitaires directement auprès des usagers, à un stade de leurs parcours où il ne seront plus coupés.

Le dispositif permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque échantillon, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'utilisateur lors de la collecte. Les questions portent sur le produit (prix, forme, voie d'administration), sur l'utilisateur (âge, sexe) et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence).

Il comporte deux volets : le volet Veille et le volet Observation et s'appuie de manière privilégiée sur le réseau SINTES.

1. Le dispositif SINTES-Veille

Le volet veille est, un système d'information rapide, où transitent des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels concernant les substances psychotropes et les signalements de substances présentant un caractère nouveau (forme, composition, nom...) ou particulièrement dangereuses.

SINTES participe également à la veille sanitaire à travers la Cellule nationale d'alerte (CNA) en lien avec des institutions sanitaires françaises (DGS, Santé publique France, ANESM, ANSM et MILDECA).

Enfin, la coordination nationale du dispositif SINTES est le relais français du Système d'alerte précoce européen ou *Early warning system* (EWS). Elle a pour mission de communiquer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) tout nouveau produit de synthèse (NPS) identifié sur le territoire français ainsi que tous les cas sanitaires graves en lien avec un usage de drogues. En retour, elle doit également relayer les alertes envoyées par l'EWS européen aux partenaires sanitaires nationaux pour une éventuelle diffusion.

2. Le dispositif SINTES - Observation

Le volet « Observation » propose un éclairage sur la composition d'un produit illicite particulier grâce à des études spécifiques. Il s'appuie toujours en grande partie sur le réseau TREND qui assure les collectes de substances auprès des usagers et le renseignement du questionnaire.

D'autre part, les données d'analyse des saisies fournies par les laboratoires de la police, des douanes et de la gendarmerie permettent de suivre d'année en année la composition moyenne des produits.

3. Le réseau SINTES

Il est formé de trois partenaires essentiels :

- Les coordinateurs régionaux et les collecteurs qui effectuent les collectes des produits accompagnées du remplissage des questionnaires. Ils sont composés d'une part de travailleurs du champ sanitaire et social intervenant auprès des usagers de drogues (infirmiers, éducateurs, médecins...) et d'autre part d'acteurs du milieu associatif intervenant dans le champ de la réduction des risques.

- Les laboratoires d'analyse à qui sont adressés les échantillons collectés par les acteurs socio-sanitaires : des laboratoires hospitaliers et universitaires, des laboratoires de la Police scientifique, le laboratoire du Service commun des douanes de Paris (SCL Paris) et le laboratoire de l'Institut de recherche criminologique de la Gendarmerie nationale (IRCGN).

- Les services d'application de la loi pour la transmission des résultats d'analyse des produits saisis par leurs services : police (INPS), douanes (SCL de Paris) et la gendarmerie (IRCGN). Ces résultats permettent à l'OFDT de comparer les produits saisis avec ceux réellement consommés par les usagers et sont aussi communiqués à l'EMCDDA deux fois par an.

La coordination nationale SINTES tient à remercier l'ensemble des partenaires du réseau SINTES :

- Les coordinatrices et coordinateurs régionaux, et l'ensemble des collecteurs,
- Les laboratoires partenaires : le laboratoire du CHU de Caen ; le laboratoire de toxicologie du CHRU de Lille, le service commun des laboratoires DGDDI et DGCCRF de Paris ; le laboratoire de la Police scientifique de Marseille,
- L'INPS (Institut national de la police scientifique),
- L'IRCGN (Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale),
- L'ensemble des CEIP (Centre d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances),
- L'unité « Stupéfiants et psychotropes » de l'ANSM (Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé),
- Les partenaires de la Cellule nationale d'alerte,
- L'unité *Supply reduction and new drugs* de l'EMCDDA,
- Le secrétariat de l'OFDT pour la saisie des questionnaires et l'appui logistique : Nadine Landreau,
- Les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro : Agnès Cadet-Taïrou, Magali Martinez et Michel Gandilhon du pôle TREND et Julie-Emilie Adès, Frédérique Million et Thierry Delprat du pôle Valorisation et François Beck, directeur de l'OFDT.

LE POINT SINTES EST UNE PUBLICATION DE L'OFDT DESTINÉE AUX PROFESSIONNELS DU CHAMP DES ADDICTIONS ET DES INSTITUTIONS CONCERNÉES.